

Les convocations ont été déposées individuellement, par le Policier Municipal, le lundi 20 mars au domicile de chacun des élus.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2017**

Présents : Mmes et Mrs : E. MICHAUD, F. DURAND, F. LOVENO, F. ROESCH, MD. BROHET, JP. WIRTH, A.PONCELET, G. TORRES, L. BEILLON, C. COCAT, A. IANNONE, ML. GONCALVES, E. DUJARDIN, E. MOLLARD, G. FAVERJON, S. TONEGHIN, M. DONCIEUX, M. MUSANO, S. MAISONNEUVE, P. LENFANT, C. BINET

Absents excusés : Mmes et Mrs : J. COUVIDOUX (pouvoir à F. ROESCH), S. DEJEAN (pouvoir à G. TORRES), C. CHELALI (pouvoir à M. DONCIEUX), M. QUESSE (pouvoir à L.BEILLON) N. PEQUAY (pouvoir à E. DUJARDIN), A. GUGLIELMI (pouvoir à S. MAISONNEUVE)

Secrétaire de séance : ML. GONCALVES

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 février 2017 adressé aux Conseillers Municipaux le 20 mars 2017,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit compte-rendu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 février 2017.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL  
POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE**

Invitée par Madame le Maire, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2016 dressé par Madame le Receveur Municipal concernant le Budget de la Commune.

Considérant que le Compte de Gestion 2016 du Receveur Municipal s'avère en parfaite concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assurée que Madame le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 pour le Budget de la Commune.

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<p style="text-align: center;"><b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE</b></p>
--

Invitée par Madame le Maire, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2016 dressé par Madame le Receveur Municipal concernant le Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire.

Considérant que le Compte de Gestion 2016 du Receveur Municipal s'avère en parfaite concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assurée que Madame le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 pour le Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Question :*

*M Mollard : c'est la dernière année ?*

*Mme le Maire : effectivement, nous clôturerons ce budget en 2018*

**Sortie de Mme le Maire**

<p style="text-align: center;"><b>ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE</b></p>
---

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur Fabien DURAND, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour présider la séance en son absence, conformément à la réglementation en vigueur.

Invitée par Monsieur Fabien DURAND, 1<sup>er</sup> Adjoint Délégué à la Sécurité et à l'Environnement, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente le Compte Administratif du Budget Général de la Commune pour l'année 2016.

Vu le projet du Compte Administratif 2016,

**Les opérations de l'exercice se résument comme suit :**

**Résultat fonctionnement**

Recettes de fonctionnement	2 495 946,29 €
Dépenses de fonctionnement	2 054 754,41 €
Résultat 2016	441 191,88 €
résultat antérieur reporté-excédent	1 826 715,07 €
Résultat de clôture excédentaire 2016	<b>2 267 906,95 €</b>

**Résultat d'investissement**

Recettes d'investissement	2 668 802,64 €
Dépenses d'investissement	1 419 393,68 €
Résultat 2016	1 249 408,96 €
résultat antérieur reporté-déficitaire	- 1 872 300,39 €
Résultat de clôture déficitaire 2016	<b>- 622 891,43 €</b>

**Opérations investissement reportées (Restes A Réaliser)** 260 789,19 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- 1) DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2016 tel que défini ci-dessus.
- 2) CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion.
- 3) RECONNAIT la sincérité des Restes A Réaliser.
- 4) VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 5) APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Budget Général de la Commune.

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE  
DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Invitée par Monsieur Fabien DURAND, 1<sup>er</sup> Adjoint Délégué à la Sécurité et à l'Environnement, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente le Compte Administratif du Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire pour l'année 2016.

VU le projet de Compte Administratif 2016,

Les opérations de l'exercice se résument comme suit :

**Résultat fonctionnement**

Recettes de fonctionnement	39 202,05 €
Dépenses de fonctionnement	1 170,68 €
Résultat 2016	38 031,37 €
résultat antérieur reporté-excédent	373 955,03 €
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>	<b>411 986,40 €</b>

**Résultat d'investissement**

Recettes d'investissement	- €
Dépenses d'investissement	3 681,45 €
Résultat 2016	- 3 681,45 €
résultat antérieur reporté-déficit	- 413 168,24 €
<b>Résultat de clôture déficitaire</b>	<b>- 416 849,69 €</b>

**Affectation du résultat de clôture**

1) en investissement	- 416 849,69 €
2) report en fonctionnement	411 986,40 €

Opérations investissement reportées (Restes A Réaliser)

Dépenses	500,00 €
----------	----------

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

1) DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2016 tel que défini ci-dessus.

2) CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion.

3) RECONNAIT la sincérité des Restes A Réaliser.

4) VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<p style="text-align: center;"><b>AFFECTATION DU RESULTAT 2016 AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE</b></p>
--

Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, après vote du Compte Administratif 2016, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat 2016 du Budget Général de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé du Compte de Gestion 2016 et du Compte Administratif 2016,

Après l'adoption du Compte de Gestion 2016 et du Compte Administratif 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu l'instruction Budgétaire M14,

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2016 s'élève à 2 267 906,95 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

DECIDE d'affecter ce résultat de clôture 2016 comme suit :

- Affectation au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 300 000,00 €.
- Affectation au compte 002 en recettes de fonctionnement pour un montant de 1 967 906,95 €.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Retour de Mme le Maire**

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux des 3 taxes relevant de la compétence de la Commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le projet de Budget Primitif 2017 établi,

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières et l'estimation de l'actualisation générale des bases communiquées par les services fiscaux,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter, pour la neuvième année consécutive, les taux d'imposition pour l'année 2017. Madame le Maire rappelle qu'en mars 2012, le Conseil Municipal a voté une baisse de 1% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, du fait de la mise en place par la CAPI de la taxe additionnelle sur le foncier bâti.

* Taxe d'habitation	:	6,79 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	14,76 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	53,14 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Libellé	Bases d'imposition notifiées 2017 (prévisionnelles)	Vote taux 2017 en %	Produits attendus 2017
Taxe d'habitation	5 049 387	6,79	342 853 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 866 612	14,76	570 712 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	114 831	53,14	61 021 €
<b>TOTAL DU PRODUIT ATTENDU</b>			<b>974 587 €</b>

FIXE, comme suit, les taux d'imposition locale pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation	:	6,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	14,76 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	53,14 %

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Questions :*

*M Faverjon : on ne peut qu'approuver le maintien du taux mais, il faut préciser que lorsque vous êtes arrivés, vous avez voté une forte hausse.*

*Mme le Maire : Le receveur municipal nous avait fortement conseillé de procéder à cette hausse si on voulait équilibrer le budget.*

*Mme Loveno précise que nos taux sont encore bas.*

*M Durand : je tiens à préciser que suite à l'audit du Cabinet Hertz et Young que nous avons mandaté. Ceux-ci avait été très clair, nous avons un risque avéré d'une mise sous tutelle.*

*Mme le Maire précise que toute l'étude avait été mise à disposition en Mairie.*

*M Faverjon déclare qu'il manquait une diapositive à la présentation faite à cette époque.*

*Mme le Maire : Non, toute l'étude était à disposition du public.*

*Mme Toneghin : ce serait peut-être plus juste de préciser uniquement, depuis plusieurs années ?*

*M Durand souligne que l'on joue sur les mots !*

## ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Invitée par Madame le Maire, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente aux membres du Conseil Municipal, par chapitre, le projet de Budget Primitif 2017.

Vu la Loi du 22.06.1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction M 14,

Vu que le Conseil Municipal a débattu lors du Conseil Municipal du 27 février 2017 sur les orientations budgétaires pour 2017,

Compte tenu des documents joints au présent projet de délibération et présentés par Mme Florence LOVENO,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

VOTE le Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessous :

### SECTION FONCTIONNEMENT :

RECETTES	DEPENSES
4 422 535.04€	4 422 535.04€

### SECTION INVESTISSEMENT :

RECETTES	DEPENSES
3 211 928.78€	3 211 928.78€

AUTORISE Madame le Maire à engager les dépenses et les recettes prévues dans le cadre de ce budget.

*Présentation Chapitre / Chapitre par Mme LOVENO*

*Questions :*

*Fonctionnement :*

*Chapitre 11 :*

*M Faverjon : à quoi est liée la diminution sur le chapitre 611 ?*

*Mme Loveno : c'est dû au fait que nous avons instauré le paiement pour les NAP et que les familles payent directement auprès de notre prestataire. Les sommes viennent en déduction de la participation de la Commune, comme cela a été expliqué d'ailleurs dans la note de synthèse.*

*Chapitre 12 :*

*Mme Toneghin : le contrat d'avenir est donc pour une année pleine cette année.*

*M Durand : oui car il avait commencé en cours d'année sur l'exercice 2016 (avril).*

*Mme Toneghin : A quoi correspondent les indemnités de chômage ?*

*Mme le Maire : il s'agit d'un agent qui a des ennuis de santé et a été licencié par inaptitude physique. Comme elle est titulaire, c'est à la Commune de prendre en charge ces indemnités.*

*Chapitre 65 :*

*M Maisonneuve : Pourquoi cette fluctuation de la subvention au CCAS, il me semble que cela varie beaucoup ?*

*Mme Loveno : c'est en fonction du résultat de clôture et du montage du BP qui induit le montant que le budget général doit prévoir.*

*Chapitre 70 :*

*M Faverjon : la redevance pour les services périscolaires, c'est Léo Lagrange ?*

*Mme Loveno : non, c'est uniquement la cantine et la garderie.*

*Chapitre 73 :*

*Mme Toneghin : le fortag des carrières augmente ?*

*Mme Loveno : effectivement notamment pour Xella, on constate agréablement une reprise de l'activité.*

*Investissements :*

*M Faverjon : peut-on avoir un détail pour le matériel ?*

*M Roesch : Le matériel est vétuste et doit être renouvelé comme le tracteur, l'élaqueuse et d'autres matériels pour les services techniques.*

*Mme le Maire : le plus lourd c'est pour les services techniques mais cela comprend également le matériel des écoles et du service administratif, l'informatique...*

*M Faverjon : le Pôle Enfance est prévu sur plusieurs années ?*

*Mme le Maire répond que celui-ci est prévu, bien sûr, sur plusieurs années. La priorité, l'objectif principal, c'est de regrouper les deux cantines.*

*M Torres : son but principal est de regrouper les deux cantines, essayer d'optimiser le personnel, lui garantir des meilleures qualités de travail, de sécurité et de meilleures conditions aux enfants pour manger, et cela sur un site plus fonctionnel.*

*Mme Toneghin : les travaux d'accessibilité de la mairie, la somme de 400 000€, c'est pour cette année ?*

*Mme le Maire : c'est la somme totale prévue pour cette opération. Mais nous pensons que les travaux se termineront sûrement sur le début de l'année 2018. Il faut prendre en compte le fait que le site est occupé.*

<b>ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE</b>
---

**Arrivée de Mme PEQUAY**

Invitée par Madame le Maire, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2017 établi pour le Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire.

Vu la Loi du 22.06.1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction M 14,

Compte tenu des documents joints au présent projet de délibération et présentés par Mme Florence LOVENO,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

VOTE le Budget Primitif, par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT :

RECETTES	DEPENSES
417 632.49€	417 632.49€

SECTION INVESTISSEMENT :

RECETTES	DEPENSES
417 632.49€	417 632.49€

AUTORISE Madame le Maire à engager les dépenses et les recettes prévues dans le cadre de ce budget.

**VOTE DE LA SUBVENTION AU C.C.A.S.POUR L'ANNEE 2017**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de subvention d'équilibre à verser au C.C.A.S.

Elle rappelle que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est financé pour grande partie par une subvention communale d'équilibre, votée lors de l'adoption du Budget Primitif.

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion de ce budget, il vous est proposé d'octroyer 30 000,00 € de subvention d'équilibre au C.C.A.S,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

VOTE pour l'année 2017, la somme de 30 000,00 € de subvention d'équilibre au C.C.A.S.

PRECISE que le montant correspondant est inscrit au chapitre 65 du Budget Primitif 2017.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017**

**M Christian COCAT ne prend pas part au vote**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, après l'étude faite par la Commission d'attribution des subventions, les propositions de subventions à verser aux Associations selon la répartition suivante :

Association ou organisme demandeur	Montant attribué
Arts - Couleurs	300.00€
Basket Nord Isère	3 000.00€
Club Saint Savinois de l'Amitié	150.00€
Cyclo Rando Découverte	500.00€
FNACA	400.00€
Jeunes Sapeurs-Pompiers	2 500.00€
La Boule Vigneronne	500.00€

La Truite Vigneronne	500.00€
Saint-Savin Sportif	16 200.00€
Sou des Ecoles de Chapèze / Demptézieu	500.00€
Sou des Ecoles du Bourg	700.00€
Tennis Club	550.00€
<b>TOTAL</b>	<b>25 800.00€</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,**

**VOTE** pour l'année 2017, les subventions aux Associations telles que définies ci-dessus.

**PRECISE** que les montants correspondants sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2017.

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

*Questions :*

*Mme Beillon : est-ce que nous avons des associations qui demandent des subventions et qui n'en n'ont pas ?*

*Mme Loveno : si elles ne rentrent pas dans nos critères oui. En l'occurrence, l'association des commerçants qui était trop récente.*

*Mme Dujardin revient sur la journée de l'environnement de ce samedi et, regrette le peu de participation des associations.*

*Mme Loveno : il y a eu une belle participation du CMJ et des exposés très intéressants. Nous avons d'ailleurs appris que nous aurions des castors sur le secteur du ruisseau d'après Lo Parvi.*

<b>TRAVAUX D'ACCESSIBILITE POUR LA MAIRIE - DEMANDE DE PRET AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES</b>
---

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2015, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (**Ad'AP**) de la Commune a été approuvé. Il comportait notamment les aménagements de mise en conformité accessibilité sur la Mairie.

Suite à une proposition d'un organisme bancaire qui a pour objectif d'aider les Communes à réaliser les travaux spécifiques à l'accessibilité, il était judicieux de profiter de cette offre financière.

Compte-tenu la nécessité de contracter un emprunt pour mener à bien cette opération d'investissement,

Compte tenu la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, particulièrement attractive (0, 9703%),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire présente les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses, comme suit :

Montant estimatif de l'opération en HT :	400 000.00 €
- Autofinancement par la Commune :	170 000.00 €
- Emprunts sur 15 ans :	230 000.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>400 000.00 €</b>

Madame le Maire propose de retenir l'offre d'emprunt à annuités réduites de 230 000.00 € de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, définit comme suit :

Montant 230 000 €  
Durée 15 ans

Taux actuel : 1,10% fixe sous réserve de la signature du contrat et du **déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition**  
Echéances de remboursement : **Annuelles**

S'agissant d'un **prêt annuité réduite** (la 1ère échéance est fixée à moins d' 1 an de la date de déblocage du prêt)

**Taux prêt annuité réduite : 0,9703%**

Montant de l'échéance : 16 550,36 €

**Si versement des fonds au 10/05/2017**

**et date de 1<sup>ère</sup> échéance au 10/06/2017**

- Frais de dossier : 345,00 € TTC (non soumis à la TVA)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

APPROUVE dans le principe le projet présenté et détermine comme précité les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses.

DECIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, un prêt selon les caractéristiques suivantes :

Montant 230 000 €

Durée 15 ans

Taux actuel : 1,10% fixe sous réserve de la signature du contrat et du **déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition**

Echéances de remboursement : **Annuelles**

S'agissant d'un **prêt annuité réduite** (la 1ère échéance est fixée à moins d' 1 an de la date de déblocage du prêt)

**Taux prêt annuité réduite : 0,9703%**

Montant de l'échéance : 16 550,36 €

**Si versement des fonds au 10/05/2017**

**et date de 1<sup>ère</sup> échéance au 10/06/2017**

- Frais de dossier : 345,00 € TTC (non soumis à la TVA)

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires

S'ENGAGE à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

CONFERE à Madame le Maire, en tant que de besoins, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

AFFIRME en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

**Clôture de la séance à 21h05**